



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_11

Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

Date de la convocation :

30 novembre 2020

Date d'affichage

du compte rendu :

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Seigne des Barbouillons, programme d'actions et plan de financement pour l'année 2021

Suite à la décision de reprise de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons par la commune de Mignovillard à la place de l'association « la Seigne des Barbouillons », et en co-gestion avec l'Etablissement Public de gestion et d'Aménagement des Eaux Haut-Doubs Haut-Loue, il revient à la commune de Mignovillard, gestionnaire principal, de solliciter l'aide de la Région pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion à compter de 2021.

Ces actions concernent notamment :

- les frais de personnels de la RNR de la Seigne des Barbouillons,
- les frais afférents aux études et suivis scientifiques dans la poursuite du plan de gestion, missions de conservation, de communication, de surveillance et de gestion nécessaires,

- la participation de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons au réseau Réserves Naturelles de France.

Pour 2021, l'ensemble des actions de ce programme et les frais de personnel pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons sont estimés à 29 560 €.

L'exposé de M. le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent M. le Maire à solliciter auprès de la Région une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2021 pour assurer la continuité des missions ;
- autorisent M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention en investissement et fonctionnement correspondant au programme prévisionnel annuel 2021 pour un montant évalué à 29 560 € et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 98,5% (98 % en fonctionnement et 100 % en investissement).
- mandatent M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Mme Camille BARBAZ, intéressée par la question, ne prend pas part au vote.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE